



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 21910233-20240314-DEL-2024-001-DE
Date de l'émission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Date de convocation : 6 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-001

Date d'affichage : 6 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 33

Objet : Mise en place du vote en Conseil municipal par boîtier électronique

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Franck COENNE représenté par M. Franck MARLIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Emmanuelle ROYERE

ETAIENT ABSENTS : M. Grégoire TURLOTTE, Mme Kadiatou LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-15 et L2121-25,

VU la délibération du Conseil municipal n° DEL-020-099 du 16 décembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil municipal,

VU l'article 21 du règlement intérieur qui prévoit les modalités de vote,

VU l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 5 mars 2024,

CONSIDERANT qu'afin de rendre incontestable et faciliter le décompte des voix lors des opérations de vote à l'issue des examens des projets de délibération, il est proposé, à compter de ce conseil, de mettre en place un dispositif de vote électronique.

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 élus ne prenant pas part au vote (MM. Hillaire, Corbel, Mmes Binet-Dézert, Commeignes)

- Approuve le second alinéa de l'article 21 ainsi rédigé : Le mode de votation ordinaire est le vote par voie électronique. Il peut également être à main levée.



Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :2-1 MARS 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.